

“ On roulerait
presque les yeux
fermés ! ”



L'assurance auto **des gens heureux**

Roulez et voyagez serein avec notre assurance auto⁽¹⁾.

Le saviez-vous : l'assurance auto est-elle obligatoire ?

Oui, tout propriétaire de voiture doit au moins l'assurer avec une couverture responsabilité civile présente dès une formule tiers (l'article L211-1 du code des assurances). Alors, autant choisir une solution selon son profil conducteur : **assurance jeune conducteur, conduite accompagnée, conducteur occasionnel, conducteur secondaire, auto senior** ?



ENSEMBLE, COMPOSONS VOTRE SOLUTION !

Vous, vos occupants et votre voiture méritez bien d'avoir une protection sur mesure.

Vous avez le choix entre **6 formules**, avec différents niveaux de couverture, à moduler selon vos besoins, votre profil et votre budget.

3) Formules Tiers

- › Tiers **mini**
- › Tiers **essentielle**
- › Tiers **étendue**

3) Formules Tous risques

- › Tous risques **essentielle**
- › Tous risques **équilibré**
- › Tous risques **étendue**

Quelle que soit la formule choisie, vos garanties indispensables sont incluses : Responsabilité civile, Garantie du conducteur, Défense pénale, Recours suite à accident et l'Assistance.

POURSUIVONS NOTRE ROUTE EN CHOISSANT **LES OPTIONS DONT VOUS AVEZ BESOIN** ! CLIGNOTANT À DROITE !





Pack Tranquillité :

- Assistance 0 km ;
- Garantie du conducteur étendue jusqu'à 2 M € d'indemnisation.



Ajustements des niveaux de franchise :

- Proportionnelle : pour un maximum de sécurité, le montant est fixe et connu à la souscription ;
- Forfaitaire : pour des tarifs plus avantageux, seul le plafond est fixe et connu à l'avance, le reste varie en fonction du sinistre.



Options personnalisables :

- Véhicule de prêt
- Contenu du véhicule : effets personnels, marchandises...
- Protection juridique ;
- Accessoires et aménagements : si votre véhicule est endommagé ou volé, vos équipements hors-série (barres de toit...) sont garantis.



Indemnisation renforcée :

- Si votre véhicule est volé ou détruit suite à un sinistre garanti par votre contrat, l'indemnisation renforcée vous permet de bénéficier d'une meilleure indemnisation en fonction si vous êtes propriétaire ou locataire du véhicule.



Services d'assistance :

- Dépannage en moins d'une heure : service 24/7 partout en France métropolitaine, interventions en moins d'1h après votre appel ;
- Le service auto à domicile : ce service vous évite de faire des allers-retours au garage.



Des avantages fidélité :

- Réduction de franchises : à partir de 2 ans sans sinistre, une dégressivité s'applique sur les franchises de multiples garanties ;
- Ancien véhicule assuré gratuitement le temps de sa vente.



> Et encore + ...

Vous avez moins de 25 ans ou vous voulez assurer votre enfant de moins de 25 ans, profitez de la garantie Joker*.

En cas d'impossibilité de conduite, Joker* prend le relais et permet jusqu'à 5 retours en taxi par an jusqu'à son domicile.

**Selon clauses et conditions du contrat.*

EN BREF, UNE
ASSURANCE
AUTO

ADAPTÉE AVEC :

6 - 8 - 1

Formules

Options

Interlocuteur
unique

Pour rester en contact :



En agence,

liste sur mutuellesdusoleil.fr



Sur le site

mutuellesdusoleil.fr



Par téléphone

au 04 91 12 40 00



Via l'appli mobile

(pour les adhérents en contrat santé)



Sur les réseaux sociaux

[/mutuellesdusoleil/](https://www.facebook.com/mutuellesdusoleil/)

[/company/mutuelles-du-soleil/](https://www.linkedin.com/company/mutuelles-du-soleil/)

Et pour être encore plus proche de vous...

Un espace adhérent dédié à votre contrat santé, entièrement privé et personnalisé, est accessible depuis la page d'accueil sur Mutuellesdusoleil.fr, cadre « **Votre espace privé** » !

